

# ÉCHEC OU SUCCÈS? LES STRATÉGIES DE SUBVERSION ET LA GOUVERNANCE MUNICIPALE AU NIGER

Moumouni GOUNGOUBANE\*

Lisa MUELLER†

9 avril 2022

**Résumé:** La sagesse conventionnelle suggère que les chefs d’Etat essaient de diriger les ressources vers les membres de leur propre parti et loin de leurs opposants. Cependant, de telles “stratégies de subversion” sont plus compliquées en réalité: les dirigeants ne favorisent pas forcément leurs alliés supposés et parfois même les sabotent politiquement. Le présent article tente de donner un sens à cet apparent paradoxe, en faisant valoir que les stratégies politiques apparemment irrationnelles sont en réalité rationnelles. Nous nous concentrons sur le Niger, un pays où la subversion des autorités municipales est extrêmement courante. Des analyses qualitatives et quantitatives révèlent que les stratégies de subversion n’aident pas toujours le parti au pouvoir dans les zones urbaines, que ce soit en termes de marge de vote ou d’opinion publique, mais elles protègent néanmoins les dirigeants des rivaux potentiels tout en assurant des avantages électoraux dans les campagnes.

**Abstract:** Conventional wisdom suggests that state leaders try to direct resources toward members of their own party and away from their opponents. However, such “strategies of subversion” are more complicated in reality: incumbents do not necessarily favor their copartisans and sometimes even sabotage them politically. The present article tries to make sense of this apparent paradox, arguing that seemingly irrational political strategies are actually rational. We focus on Niger, a country where the subversion of municipal authorities is extremely common. Qualitative and quantitative analyses reveal that subversion strategies do not always help the ruling party in urban areas, either in terms of vote margin or public opinion, but they nevertheless insulate rulers from would-be rivals while securing some electoral gains in the countryside.

---

\*Université d’Abomey-Calavi (Bénin) et Université Abdou Moumouni (Niger). [goungoubane@yahoo.fr](mailto:goungoubane@yahoo.fr).

†Macalester College (États-Unis). [lmueLLer@macalester.edu](mailto:lmueLLer@macalester.edu).

# 1 Introduction: la théorie des stratégies de subversion

La littérature science politique suggère que les dirigeants du parti en pouvoir orientent les ressources vers les secteurs municipaux au profit des membres de leur propre parti; en même temps, ils enlèvent les ressources des secteurs contrôlés par l'opposition. De cette manière, le parti au pouvoir vise à s'attribuer le mérite de la bonne gestion de la municipalité, tout en empêchant l'opposition de faire la même chose. Par exemple, au Sénégal en 2009, une coalition de l'opposition, Benno Siggil Senegaal, a gagné presque la moitié des élections municipales, y compris à Dakar. Par la suite, le gouvernement central a renvoyé plusieurs maires et les a remplacés par des membres du parti au pouvoir. En plus, les paiements de transfert gouvernementaux aux bastions de l'opposition ont été réduits (Resnick 2014, 62). Ce phénomène s'appelle "une stratégie de subversion," c'est-à-dire les manœuvres utilisées par le gouvernement central dans les domaines de l'économie et l'administration publique pour diminuer l'autonomie des autorités locales, annuler le pouvoir des instances municipales, ou déstabiliser le processus électoral (Resnick 2014, 61).

Cette idée est logique, et il y a des preuves à l'appui au Sénégal (Resnick 2014), au Brésil (Bueno 2018), et ailleurs (Olowu 2003). Mais la réalité est plus compliquée que ce que la littérature suggère: le parti au pouvoir ne favorise pas forcément les membres du même parti. Pour illustrer, l'Etat ougandais a sapé l'autonomie des services municipaux à Kampala quelle que soit la fidélité politique (Lambright 2014). La situation est semblable à différents degrés dans d'autres pays africains, où le niveau de services publics reste faible presque partout, même dans les zones fidèles au parti dirigeant (Koter 2013). En effet, le gouvernement central donne souvent l'impression qu'il veut subvertir non seulement l'opposition, mais aussi son propre parti, ce que nous allons montrer dans la Section 2 sur la décentralisation inachevée et le sous-financement presque total des organes locaux. Dans ce sens, la pratique d'affamer le secteur local semble être une stratégie qui ne payerait pas au niveau électoral.

La situation au Niger met l'accent sur ce phénomène. Depuis l'arrivée au pouvoir du Parti

nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS) en 2011, l'Etat nigérien a tendance à remplacer les maires de l'opposition avec les "délégations spéciales" (DS) de son propre parti, théoriquement pour répondre à un cas d'urgence pendant une rupture du bon fonctionnement du gouvernement municipal (Abdou Sadou 2018). C'est apparemment dans l'intérêt de l'Etat d'installer les DS fidèles et puis leur donner largement assez de ressources pour qu'elles puissent s'attribuer le mérite du développement de la collectivité, commune, ou municipalité. De cette façon, le parti au pouvoir pourrait devenir plus populaire. Mais au lieu de cela, les leaders nationaux ne donnent pas des ressources suffisantes même à leurs partisans. L'Agence nationale de financement des collectivités territoriales (ANFICT), créée en 2008 pour promouvoir la décentralisation au Niger, distribue un volume très bas de subventions. Les taux de décaissements restent inférieurs à 50% des taux fixés initialement par des critères de l'ANFICT (Pousse et Latouche 2018, 33). Au vu de l'état d'abandon politiquement motivé dans lequel les organes locaux se trouvent au Niger, il n'y a aucune raison d'attendre que cette situation s'améliorera dans un avenir proche.

Ce qui rend la "stratégie de subversion" de l'Etat<sup>1</sup> encore plus difficile à comprendre, c'est le fait que les citoyens n'attribuent pas forcément le (sous)développement local au parti des instances locales. C'est-à-dire, financer son propre parti et affamer le parti de l'opposition ne produit pas toujours les votes pour le premier. D'après un sondage en Zambie (Resnick 2011), la plupart des citoyens ne blâment pas les partis de l'opposition pour le faible niveau de services publics, même s'ils savent que les autorités locales sont officiellement responsables pour ces services; ils blâment plutôt l'Etat. Cela indique que la stratégie de subversion ne réussit pas. Les citoyens sont intelligents: comme nous allons le montrer par l'analyse dans cet article, ils voient que le

---

<sup>1</sup>Dans cet article, "l'Etat" est une abréviation pratique pour un concept plus complexe. L'Etat n'est pas, en réalité, un acteur unitaire; il se compose plutôt d'une multitude de personnes qui n'agissent pas forcément de concert. Au Niger, les personnes associées avec l'Etat comprennent le Président de la République, ses ministres, les députés du parti au pouvoir, et des chefs coutumiers qui ont souvent des responsabilités administratives officielles (Lund 2009, 91).

parti au pouvoir ne fait pas un bon travail dans les domaines fondamentaux tels que la pauvreté, le chômage, la santé, etc. Blâmant les problèmes de la vie quotidienne sur le gouvernement central, les sympathisants de l'opposition continuent à voter pour l'opposition dans les élections locales malgré l'incapacité des opposants d'améliorer le développement municipal.

Alors, deux questions principales se posent: *Pourquoi est-ce que les leaders en pouvoir persistent à utiliser une stratégie inefficace? Pourquoi risquer de s'aliéner les citoyens ainsi que les maires fidèles à travers le sous-financement des services municipaux?* Pour formuler la question de recherche dans le contexte nigérien: Pourquoi est-ce que le parti du Président Issoufou Mahamadou,<sup>2</sup> le PNDS, a retardé le processus de décentralisation fiscale et activement déstabilisé les instances municipales, bien que cette stratégie empêche le bon fonctionnement des gouvernements locaux fidèles au PNDS et ne garantisse pas l'échec des fiefs de l'opposition?

Nous proposons la théorie suivante: "l'opposition" ne consiste pas seulement en les partis opposants; elle consiste en n'importe quel politicien qui peut devenir un rival à l'avenir. Au Niger, qui est notre étude de cas, les politiciens ont l'habitude de changer de partis et d'en créer des nouveaux. Par conséquent, un dirigeant ne sait jamais qui deviendra membre de l'opposition. Il est donc rationnel, en termes d'auto-protection, de déstabiliser le pouvoir local avec une indifférence à l'affiliation politique des politiciens locaux. Nous concluons que la stratégie de subversion n'échoue pas en soi, mais elle réussit d'une manière indirecte, par protéger l'Etat de *l'opposition générale*, plutôt que *l'opposition spécifique* composée d'un parti ou d'un autre.

Bref, la stratégie soi-disant inefficace d'affamer les instances municipales n'est pas le résultat de l'ignorance de l'Etat. Au contraire, c'est une réponse intelligente aux réalités politiques, en particulier l'instabilité des fidélités aux partis politiques et les petits retours sur l'investissement dans les bastions de l'opposition.

Cet article apporte trois contributions à la littérature science politique. D'abord, il apporte

---

<sup>2</sup>Issoufou était Président de 2011 à 2021, quand il a été suivi par Mohamed Bazoum du même parti.

de la nuance au concept de la “stratégie de subversion” (Resnick 2014), en montrant que cette stratégie peut s’appliquer à deux formes distinctes de “l’opposition:” un parti de l’opposition qui est déjà identifiable, et une opposition potentielle qu’un dirigeant peut anticiper et essayer de subvertir de façon préventive. La deuxième contribution est une critique de l’hypothèse implicite que les Etats africains déploient par inadvertance des stratégies de gouvernance inefficaces. C’est une hypothèse que Bates (1981) a également mise en question dans son oeuvre classique qui montrait que la “mauvaise” politique économique durant la période postcoloniale était en réalité une réponse ingénieuse à la menace des protestations urbaines: dévaluer les monnaies et des prix des cultures faisait du mal aux cultivateurs (la majorité de la population), mais cela apaisait les consommateurs et les syndicalistes dans la capitale qui étaient collectivement l’opposition la plus viable. Dans le même esprit, nous enquêtons sur la logique de subvertir les acteurs urbains comme un moyen d’anticiper des défis politiques. Troisièmement, cet article met en lumière une institution importante en Afrique de l’ouest qui ne reçoit pas beaucoup d’attention dans la littérature académique: les délégations spéciales. Bien qu’une caractéristique déterminante de la politique au Niger, les DS existent dans presque tout le Sahel, étant un aspect de l’héritage colonial qui influence toujours les affaires publiques. Au Burkina Faso, par exemple, les DS ont été installées à la place des conseils municipaux et régionaux au lendemain de l’insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 (Hamadou 2020, 379).

L’article se déroule comme suit. D’abord, nous fournissons le contexte historique, économique, et politique de la décentralisation au Niger, soulignant la structuration des partis politiques et l’historique des délégations spéciales. Ensuite, nous analysons des données quantitatives et qualitatives qui démontrent 1) la crise de confiance au Niger à l’égard de l’Etat; et 2) la pérennité remarquable de l’opinion publique vers le parti dirigeant, peu importe la performance perçue des conseillers municipaux. La quatrième section de l’article cherche à établir si la stratégie de recentralisation aide vraiment les dirigeants à déjouer les rivaux potentiels. Nous discutons de plusieurs cas où le gouvernement a recouru à la dissolution des organes locaux afin de consolider avec succès

son pouvoir aux moments clés. Finalement, la conclusion fait des commentaires sur le caractère applicable de nos résultats en ce qui concerne le Sahel, l’Afrique, et d’autres environnements où la décentralisation procède par à-coups. Elle fait aussi un résumé de l’article et propose un agenda de recherche pour l’avenir.

## **2 Contexte: la décentralisation bloquée, les délégations spéciales, et les partis politiques au Niger**

Le Niger est un pays reconnu pour son instabilité marquée par des coups d’Etats militaires et des rebellions armées au début de la décennie 90 auxquelles s’ajoutent des attaques terroristes à l’est (frontalière du Nigeria) et à l’ouest (frontalière du Burkina Faso et du Mali) qui ont fait de nombreuses victimes civiles et militaires, l’une de plus récentes est celle de Tchoma Bangou et de Zaroum Darey (Tillabéri) ayant fait plus de 100 morts. Ces attaques sont concentrées dans la zone des trois frontières (Burkina Faso, Mali, Niger) entraînant des déplacés interne et externe, la fermeture des écoles, etc. Le pays est l’un des plus pauvres au monde selon les classements du Programme des nations unies pour le développement (PNUD) basés sur l’indice de développement humain (IDH), ce qui constitue un terreau fertile au péril terroriste via le recrutement des jeunes par exemple.

En réponse aux rebellions et pour satisfaire ses partenaires, l’Etat opta pour la décentralisation induisant des réformes et l’adoption de textes tels ceux, portant organisation et administration du territoire en régions, départements et communes (loi n°2008-42 du 31 juillet 2008) et instituant une journée nationale de la concorde (loi n°95-013 du 3 juillet 1995). De 1956 à 2020, le Niger a organisé six scrutins locaux.

Dès le début de la décentralisation, les organes locaux souffraient des investissements étatiques insuffisants. Les ressources de gestion locale suffisantes seraient constituées au minimum des budgets permettant la prestation des services publics essentiels, ainsi que l’aide technique pour

garantir une prestation efficace et juste desdits services. Mais au contraire, Olivier de Sardan (2006) observe que les fonctionnaires de l'Etat dans l'intérieur rural du pays (les enseignants, infirmiers, agents des services publics) "n'ont en général ni budget, ni moyens de déplacement, ni parfois même de bureau." Malgré l'ubiquité des "projets" de développement, la population croupit en pauvreté tandis que les fonctionnaires s'enrichissent par des rentes, souvent en forme de pots-de-vin.

Les zones urbaines sont également touchées par le déroulement précaire de la décentralisation. En écrivant sur la ville de Niamey, Nyirakamana (2015) constate que l'Etat fait obstacle à la mobilisation des ressources financières dans la capitale, parce que l'administration publique requiert que les fonctionnaires municipaux perçoivent les impôts sans de l'appui technique. Il n'y a pas de statut régissant la fonction publique municipale; beaucoup d'agents de la ville sont nommés par un processus opaque et informel. L'ANFICT, créée en 2008 pour répartir les fonds à la décentralisation, reste, d'après plusieurs experts, tout à fait faible (Aba 2009; Kadri et Arouna 2008; Nyirakamana 2015). La grande portion du budget de Niamey vient de l'Etat, mais quand les transferts étatiques ne suffisent pas, les instances municipales ont du mal à combler le déficit à travers les taxes indirectes sur les marchands ambulants, les permis de construction, etc. (Nyirakamana 2015, 57).

Bien que l'Etat et les autorités locales partagent la responsabilité de la mauvaise gestion locale, ce sont ces dernières qui en ont principalement subi les conséquences politiques. D'après le Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT), "selon le Ministère chargé de la décentralisation, une quarantaine de maires (soit 15% environ) ont été suspendus au 20 septembre 2008, par délibérations prises à une majorité des 2/3 des membres du conseil municipal pour des raisons liées aux relations conflictuelles entre les maires et les autres élus locaux, entre les maires et les chefs traditionnels ou les autorités déconcentrées" (HCCT 2009, 37). De plus, certains organes délibérants ont été dissouts et remplacés par des administrateurs délégués assistés de Commissions consultatives provisoires comprenant la chefferie traditionnelle, les services techniques déconcentrés de l'Etat et des représentants des organisations locales de la société civile"; 61 organes élus en 2011 sont remplacés

par des délégations spéciales (DS), d'où la coexistence sur le territoire national d'organes élus en 2011 dont le mandat devait être renouvelé en 2016 et lesdites DS nommées jusqu'à l'installation des élus du 13 décembre 2020 dont le lancement officiel par le Premier Ministre, Chef du gouvernement a eu lieu le 26 avril 2021 et devait se poursuivre jusqu'au 15 mai 2021.

Le présent travail analyse les enjeux liés aux DS. La méthodologie repose sur l'identification des acteurs et leurs stratégies; les données empiriques sont analysées via une approche quantitative et complétées par la recherche documentaire. Les résultats obtenus montrent que les DS sont une stratégie des gouvernements pour contrôler des entités décentralisées perdues par les urnes et leur recours est motivé par des enjeux politiques et non le souci d'améliorer la gestion locale. C'est le cas à Niamey où aucun maire élu n'a terminé son mandat, les conseils élus en 1956 et 2004 ont été dissous et remplacés par des administrateurs délégués, le mandat du conseil élu en 2011 n'a pas été prorogé en août 2017 et il fut remplacé par une DS recomposée au grès des alliances/divorces politiques au niveau central. Cette stratégie politique est inefficace au vu des résultats du parti Lumana à Niamey avec 24/45 sièges contre 13 pour le parti au pouvoir (le PNDS). Maradi est une autre ville dont le conseil a été dissout et remplacé par une DS, ce qui a permis de renforcer le parti Congrès pour la république (CPR Inganci) créée en 2014 à la suite d'une scission du parti Rassemblement social-démocratique (RSD-Gaskya) avec 8 sièges contre 9 pour le parti au pouvoir. En effet, les listes électorales du MNSD-Nassara dont Maradi est l'un des fiefs ont été, invalidées au niveau de cette localité d'une part et le RSD-Gaskya dont était issu le Maire élu en 2011 a fait l'objet d'une scission pour donner naissance entre autres au CPR-Inganci allié au PNDS d'autre part.

Dans ce contexte, le parti au pouvoir aurait fondé l'espoir de remporter la Ville de Maradi, capitale économique du Niger, lors des locales de 2020. Mais à l'analyse des résultats, le PNDS ne devance le CPR-Inganci que d'un siège avec 9 contre 8. En effet, dans le jeu des alliances politiques, la Mairie centrale est revenue au CPR-Inganci tandis que la présidence du Conseil régional échoit au PNDS-Tarayya.



## 2.1 Historique des délégations spéciales

La délégation spéciale a été introduite en France par la Loi du 5 avril 1884, relative à l'organisation municipale (JORF du 6 avril 1884). Elle prévoit qu'en absence momentanée d'un conseil municipal, une délégation spéciale, nommée initialement par décret du Président de la République, gère provisoirement la commune. Au Niger, pays de succession française, elle remonte aux années 2010 avec l'ordonnance 2010-54 du 17 septembre 2010, portant code général des collectivités territoriales (CGCT) de la République du Niger, pour la première fois dans l'histoire du processus de décentralisation nigérienne. Elle est devenue opérationnelle avec la dissolution et la révocation de certains organes municipaux élus en 2011.

Quatre facteurs semblent expliquer le recours aux DS:

1. L'absence de textes législatifs et réglementaires consacrant les DS avant l'ordonnance n°2010-54 du 17 septembre 2010 en ce sens que la quarantaine d'organes locaux élus en 2004, suspendus ou révoqués avant et après le coup d'Etat du 18 février 2010 ont été remplacés par des administrateurs délégués assistés de commissions consultatives provisoires (CCP);
2. L'arrivée du PNDS -Tarayya au pouvoir en 2011 coïncide avec l'adoption de l'ordonnance n°2010-54 du 17 septembre 2010, portant Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) de la République du Niger instituant les DS et donc, la possibilité d'y recourir au besoin;
3. Contrairement à certains partis de la scène politique nigérienne tels que le "Mouvement National pour la Société de Développement" (MNSD-Nassara) et l'"Alliance Nigérienne pour la Démocratie et le Progrès" (ANDP-Zaman Lahya), le PNDS-Tarayya a connu très peu ou pas de scissions internes ayant occasionné la création de formations politiques dissidentes, source de dispersion de voix et d'émiettement de l'électorat;
4. L'accès à la magistrature suprême du PNDS-Tarayya en avril 2011 et donc, à plus de ressources matérielle et financière ainsi que l'exercice lui permet de booster le nombre de ses élus lo-

caux qui sont passés de 821 en 2011 à 1799 en 2020, ce qui n'est guère surprenant au vu du caractère transhumant des militants.

Auparavant, il faut rappeler que le conseil municipal de Niamey issu des élections municipales du 18 novembre 1956 en application de la loi n°55-1489 du 18 novembre 1955, instituant des élections municipales dans les communes de plein et moyen exercice d'Afrique occidentale française, Afrique Equatoriale française, Madagascar, Cameroun et Togo. Ces élections furent remportées par la coalition du "Mouvement Socialiste Africain (MSA/Sawaba)" dont le Secrétaire Général, Djibo Bakary, devint le premier maire élu de Niamey. Après la victoire du "Oui" au Référendum de septembre 1958 (pour décider si le Niger s'incorporait à la Communauté française après l'indépendance), le conseil municipal fut dissout (23 janvier 1959) et remplacé par un Administrateur délégué Boubou Hama (1959-1966) suivie de la dissolution du parti Sawaba, le 13 octobre 1959 en application des dispositions de l'ordonnance du 4 juillet 1959 qui stipule que "tout parti politique, syndicat ou association dont les activités troublent gravement l'ordre public et portent atteinte aux principes de la communauté pourront être dissouts par décret" (Maïkoréma 2016, 12).

A la faveur des élections locales de 2004 et 2011, le gouvernement, soit par arrêté du Ministre de tutelle soit par décret pris en Conseil des ministres remplaça de nombreux organes communaux par des DS ayant les mêmes attributions que les conseils dissouts. Selon le Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT 2009), "15% des organes élus en 2004 ont été dissouts," sur 266 soit près de 40 et remplacés par des Administrateurs délégués assistés de Commissions consultatives provisoires (CCP); quant à ceux élus le 11 janvier 2011 dont le mandat devait être renouvelé en 2016, ce sont soixante-un (61) qui sont remplacés par des DS et "dans la réalité des faits, il a été noté une irrégularité de la tenue des sessions du conseil faute de moyens financiers et des conflits larvés entre l'exécutif et l'organe délibérant, ce qui a été confirmé par soixante une (61) dissolutions de conseils et/ou révocation de l'exécutif et par l'enquête sur le terrain (...)" (MISP 2020, 15).

La décentralisation a été une préoccupation de tous les régimes qui se sont succédé et consacrée par toutes les constitutions, “la décentralisation, a été affirmée par la constitution du 02 mars 1959 en son article 57, celle du 08 novembre 1960 en son article 68, celle du 24 septembre 1989 en son article 99, celle du 26 décembre 1992 en ses articles 115 et 116, celle du 12 mai 1996 en ses articles 116 et 117 et enfin celle du 9 août 1999 en ses articles 127 et 128.” La première loi décentralisatrice au Niger remonte au début des années 1960 avec l’adoption de la loi 61-50 du 31 décembre 1961 ce qui “érigea les cercles et subdivisions hérités de la colonisation en collectivités territoriales, c’est-à-dire en entités dotées de la personnalité morale. Puis ce fut la loi 64-023 du 17 juillet 1964 qui introduit une réforme de grande envergure en créant des départements subdivisés en arrondissements et les arrondissements en communes. Seuls les arrondissements et les communes avaient le statut de collectivités territoriales et étaient dirigés par les conseils locaux sur lesquels le Parti Unique de l’époque avait une très forte emprise” (HCCT 2009, 21). Quant à la constitution du 25 novembre 2010 en vigueur, ce sont ses articles 164 à 167 qui traitent de la décentralisation, “l’administration territoriale repose sur les principes de la décentralisation et de la déconcentration. Les collectivités territoriales sont créées par une loi organique. Elles s’administrent librement par des conseils élus. La loi détermine les principes fondamentaux de la libre administration des collectivités territoriales, leurs compétences et leurs ressources” (Constitution de 2010).

Prévues par le législateur nigérien à travers l’ordonnance n°2010-54 du 17 septembre 2010, portant Code général des collectivités territoriales (CGCT) de la République du Niger, les DS étaient initialement conçues comme des administrations transitoires composées de technocrates et aux compétences limitées conformément aux articles 177 à 181 (anciens) du CGCT et du décret n°2012-582/PRN/MI/SP/D/AR du 28 décembre 2012, fixant les conditions de nomination des membres des délégations spéciales des collectivités territoriales.

Les articles 177 à 181 du Code et le décret n°2012-582/PRN/MI/SP/D/AR du 28 décembre 2012 ont été modifiés par l’ordonnance n°2018-01 du 09 février 2018 et le décret n°2017-622/PRN/MI/SP/D/ACR du 20 juillet 2017, modifiant et complétant le décret n°2012-582/PRN/MI/SP/D/AR

du 28 décembre 2012 ayant permis aux DS d'avoir les mêmes attributions que les organes élus dissouts ou révoqués notamment en termes de durée, de composition, de mode de désignation des membres et de compétences.

Rappelons que les modifications des textes régissant les DS intervinrent après février 2016 correspondant à la fin du mandat initial des organes élus en janvier 2011 et ont continué jusqu'en avril 2021 avec l'installation des organes élus issus des élections locales du 13 décembre 2020.

Auparavant 5% des organes élus en 2004 ont été soit dissouts soit révoqués et remplacés par des administrateurs délégués (AD) nommés par le gouvernement de transition issu du coup d'Etat militaire du 18 février 2010 assistés de Commissions consultatives provisoires (CCP).

Malgré l'intérêt scientifique certain et les interrogations possibles qui entourent les DS, celles-ci n'ont pas fait l'objet de recherche empirique et de publication spécifique hormis quelques écrits événementiels ou sur les réseaux sociaux.

## **2.2 Les partis et infidélités politiques**

L'histoire politique du Niger d'avant et après les indépendances est marquée outre l'instabilité sociopolitique et institutionnelle par une floraison de partis politiques d'obédiences idéologiques diverses dont l'objectif à l'inverse de la société civile est de conquérir et exercer par les urnes de façon démocratique le pouvoir d'Etat même si certains leaders politiques d'hier et aujourd'hui étaient syndicalistes (Djibo Bakary, Mamane Moumouni Hamissou, Ibrahim Yacoubou, etc.) Les motivations qui sous-tendent la création des partis politiques sont liées aux contextes (national, régional et international) et aux époques (colonisation, indépendance, avant et après les conférences nationales, etc).

Un regard rétrospectif sur l'espace précolonial nigérien qui deviendra plus tard la République du Niger le 18 décembre 1958 puis l'Etat du Niger indépendant le 3 août 1960, fait ressortir qu'en onze ans (1946-1957), huit partis et deux alliances politiques, le Mouvement socialiste africain Sawaba (MSA Sawaba) et le Parti du regroupement africain (PRA), ont été créés

dans le sillage de la lutte pour l'émancipation des peuples et l'indépendance des colonies de "succession française" (Danda 2013). En effet, la création des partis politiques antérieurs aux indépendances intervint dans le contexte de la Guerre froide caractéristique d'un monde jadis bipolaire et géographiquement coupé en deux (Est-Ouest) et idéologiquement antagonique (capitaliste-socialiste/communiste) aux côtés desquels l'on note la présence marginale d'un troisième bloc politiquement insignifiant à la voix quasiment inaudible plus connu sous le nom des non-alignés.

Ainsi, après plusieurs décennies de mise entre parenthèse du multipartisme embryonnaire des Etats ouest africains francophones nouvellement indépendants en général et du Niger en particulier (du fait des coups d'Etat répétés), le Niger renoua avec la démocratie et le pluralisme politique suite au "Sommet franco-africain de la Baule," la chute du mur de Berlin, l'éclatement de l'Union des républiques socialistes et soviétiques (URSS), la Conférence nationale du Bénin ayant favorisé la création de moult partis politiques avant, pendant et après la Conférence nationale souveraine (CNS) de 1991. Ainsi, seuls huit des dix-huit partis politiques de l'époque (ANDP-Zaman Lahya, CDS-Rahama, MNSD-Nassara, PSDN-Alhéri, PNDS-Tarayya, PPN-RDA, UDFP-Sawaba, UPDP-Chamoua) avaient présenté des candidats aux premières élections présidentielles du 27 février 1993 (Maïkoréma 2016) contre trente aux présidentielles du 27 décembre 2020 tandis que le nombre de partis politiques est passé à 171 légalement reconnus en 2021. La plupart desdits partis, à l'exception de l'UPDP-Chamoua et du PSDN-Alhéri, proviennent de l'éclatement des six autres ayant présenté des candidats aux présidentielles de 1993 jugées démocratiques, libres et transparentes par les observateurs nationaux et internationaux et qui ont vu la victoire de l'Alliance des forces du changement (AFC), un regroupement hétéroclite de partis politiques idéologiquement opposés.

La plupart des partis politiques nés pendant et après la Conférence nationale souveraine (CNS) de 1991 ont connu des scissions et certains leaders ont changé de partis. C'est le cas de:

- Mahamane Ousmane du Rassemblement démocratique et républicain (RDR Tchandji), premier président démocratiquement élu en 1993 sous la bannière de l'AFC en tant que Président

national de la Convention démocratique et sociale (CDS-Rahama) qu'il a perdue après un très long feuilleton judiciaire au profit de son Vice-président Abdou Labo;

- Hama Amadou du parti MODEN/FA Lumana Africa, jadis secrétaire général puis président du parti MNSD-Nassara dont il a été débarqué dans la foulée du Tazartché<sup>3</sup> pour créer en 2009 le Lumana arrivé 3ème lors des élections présidentielles de 2011, il a soutenu au 2ème tour l'ex Président Issoufou Mahamadou avant de devenir opposant deux ans plus tard. Hama fut aussi le Premier ministre du gouvernement de la nouvelle majorité (cohabitation) avec Mahamane Ousmane comme Président de la République, une cohabitation tumultueuse ayant abouti au Coup d'Etat du 27 janvier 1996;
- Amadou Boubacar Cissé de l'Union pour la démocratie et la république (UDR Tabatt) qui a quitté le MNSD-Nassara pour fonder son propre parti après le refus du MNSD-Nassara de valider sa nomination au poste de Premier Ministre, chef du gouvernement par le Président, Mahamane Ousmane sans l'aval de la nouvelle majorité (MNSD-Nassara-PNDS-Tarayya) issue des élections législatives anticipées du 12 janvier 1995;
- Ibrahim Yacoubou du Mouvement patriotique nigérien (MPN Kishin-Kassa) qui a quitté le PNDS pour créer son parti, il était à l'époque Directeur de cabinet adjoint (DIRCABA) du Président de la République Issoufou Mahamadou, puis son Ministre des affaires étrangères, de la coopération de l'intégration africaine et des nigériens à l'extérieur;
- Albadé Abouba du Mouvement patriotique pour la république (MPR Jamhuriya), Secrétaire Général du MNSD-Nassara suite au refus du Président Seini Oumarou d'entrer dans un gouvernement d'union nationale proposé par le Président de la république;

---

<sup>3</sup>Le Tazartché ("la continuité" en haoussa) était la tentative du président Mamadou Tandja de prolonger son mandat, ce qui a débouché sur le coup d'état de 2010 (Baudais et Chauzal 2011).

- Mahamadou Salissou Habi de l'Alliance Démocratique Nigérienne (ADN-Fusa'a) qui était le Vice-président national du Lumana;
- Omar Hamidou dit Ladan Tchiana de l'Alliance des mouvements pour l'émergence du Niger (AMEN-AMIN), Secrétaire Général du Lumana, suite au départ du parti de la Mouance pour la renaissance du Niger (MRN) au pouvoir depuis 2011.

Qu'est-ce qui explique la tendance au changement de parti politique? Une théorie fait remarquer que l'ethnicité au Niger a moins d'importance politique par rapport aux autres pays africains. Les premiers dirigeants du pays ont découragé la recherche académique sur les groupes ethniques dans l'espoir d'empêcher les divisions sociales au cours d'une longue période de dominance des djermas (les français ayant favorisé les djermas pendant le régime colonial) (Charlick 1991, 8). Grace au mariage interethnique et la fonction unificatrice de l'Islam, "le Niger a été épargné par les niveaux d'hostilité ethnique observés dans de nombreux autres pays" (Davis et Kossomi 2001, 81). À la suite, les partis politiques nigériens ne se définissent pas par l'ethnicité au même degré qu'au Kenya, par exemple. Étant donné que les partis ethniques entravent le changement de parti (Elischer 2013, 4), cet aspect de la société nigérienne peut expliquer la fluidité de l'adhésion aux partis politiques.

Ce n'est pas à dire que l'ethnicité n'ait aucune importance dans la politique du Niger. Plusieurs partis politiques qui se sont formés à la veille de l'acte n°24/CN de juillet-novembre 1991, ce qui a reconnu le multipartisme dans la constitution nigérienne, ont des racines ethno-régionales, malgré le caractère explicitement non-régionaliste de la charte constitutionnelle des partis politiques (Danda 2004, 194). Les dispositifs institutionnels ressortissant de la Conférence Nationale ont donné naissance à un "néo-régionalisme" qui a renforcé le pouvoir des chefs traditionnels et religieux dans les fiefs haoussa du sud-est du pays, au bord de la frontière Niger-Nigeria (Danda 2004, 13). Ces derniers ont saisi avec enthousiasme l'occasion d'affirmer leur identité sociale et politique. Un parti en particulier, la Convention démocratique et sociale (CDS), est né de

l'Association mutualiste d'animation culturelle et artistique (AMACA), créée en 1989 pour "protéger les fonctionnaires zindérois hausa contre la domination djerma au sein de l'appareil d'Etat, et, plus généralement, de promouvoir le développement de la région de Zinder . . . La CDS était en fait une réaction des 'régions de l'Est' contre la domination des 'régions de l'Ouest'" (Lund 2009, 91). Zinder était l'ancienne capitale du pays avant la décision des français de déplacer la capitale à Niamey à l'ouest. Même après des décennies sous un parti unique, les citoyens ont vitement "intériorisé" et "indigénisé" les sentiments partisans (Gazibo 2003). Par exemple, les fondateurs des nouveaux partis ont rajouté les noms en langues locales aux noms français de leurs partis. C'est ainsi que le CDS est devenu le CDS-Rahama ("Rahama" signifie félicité ou bonheur en langue haoussa) (Gazibo 2003, 147) et que l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), un parti associé aux touaregs, a adopté le nom "Amana" (confiance) pour donner confiance aux électeurs que le parti ne prenait pas part à la rébellion touareg dans le nord du pays (Gazibo 2003, 148). Rare est le pays africain où l'intervention coloniale n'a pas renforcé ou même forgé de toutes pièces les concurrences ethniques et régionales. Le Niger n'est pas une exception.

Néanmoins, il ne faut pas exagérer l'importance de l'identité ethnique dans le développement des partis politiques au Niger. Aucun parti n'est composé purement d'une ethnie ou d'une autre. Comme Ibrahim et Souley (1998, 152) le précisent, bien que le CDS ait été fondé avec une orientation nationaliste haoussa, beaucoup des chefs du parti n'ont pas été d'ethnie haoussa mais plutôt d'ethnie kanuri, touareg, ou autre. Un autre parti influent, le Mouvement national pour la société du développement (MNSD), a choisi pour son leader l'ancien président Mamadou Tandja parce qu'il était le candidat le plus "détribalisé," étant d'ethnie mixte.

En ce qui concerne l'adhésion à un parti politique ou un autre, le facteur le plus important n'est pas l'ethnicité ou même la région mais surtout la possibilité de récompense matérielle. Le Niger est l'illustration d'un nombre de phénomènes liés qui font référence au rôle de l'argent dans la vie politique: la marchandisation du vote (Banégas 1998),<sup>4</sup> le clientélisme (Stokes et al.

---

<sup>4</sup>Au Niger en 2012, une voix "coûtait" environ 1000 Fcfa (Bawa 2012, 36).



2013), le (néo)patrimonialisme (Bach et Gazibo 2011), la corruption (Scott 1969), la “*machine politics*” (Scott 1969), et le “*political marketplace*” (de Waal 2016, 2015). Ces concepts ne sont pas exactement les mêmes,<sup>5</sup> mais ils ont en commun le principe qu’un citoyen donne sa voix à un parti ou un candidat non pas selon son orientation idéologique ou son programme de société, mais plutôt selon des promesses de répartition particularisée (c’est-à-dire l’approvisionnement des biens exclusifs au lieu des biens publics).<sup>6</sup> Cette politique transactionnelle est répandue en Afrique et explique la fréquence des changements de partis—les nigériens parlent de “nomadisme politique,” de “transhumance,” et de “valse des alliances” (Olivier de Sardan 2019, 406)—ce qui déstabilise les gouvernements et empêche l’institutionnalisation de la démocratie (Goeke et Hartmann 2011). Au Niger les partis ont souvent du mal à gagner une majorité parlementaire, ce qui nécessite la formation de coalitions. Ces coalitions sont très susceptibles à la dissolution quand les politiciens font défection, soit à un autre parti existant ou à un parti tout nouveau.

Encore une fois, on voit comment ce système “moderne” du multipartisme au Niger est ancré et renforcé par les mœurs traditionnelles. Au plan institutionnel, les partis politiques s’insèrent dans les communautés locales à travers les “cellules de base” qui se mobilisent au fil des campagnes électorales pour nourrir des liens avec des militants et sympathisants (McCullough, Harouna and Oumarou 2016, 2). Au plan culturel, Jean-Pierre Olivier de Sardan fait valoir que les parleurs de la langue songhay-djerma utilisent des termes familiaux et religieux pour parler de la vie politique. Spécifiquement, les gens comparent les rapports précaires entre politiciens aux rivalités entre frères et soeurs dans les familles polygames: “Il s’agit d’une part de *fitina*, la discorde (terme d’origine

---

<sup>5</sup>Par exemple, de Waal (2016, 1) souligne que le “*political marketplace*” est monétisé, à la différence du patrimonialisme, qui est caractérisé par “slow-paced bargaining and ... non-convertible currencies and symbolic rewards involving social prestige.”

<sup>6</sup>Ces promesses sont apparemment efficaces. Wantchékon (2003) a montré au moyen d’une étude expérimentale de terrain au Bénin que l’électorat est plus réceptif aux plateformes clientélistes qu’aux plateformes programmatiques.

arabe); et d'autre part de *baab-ize tarey*, la jalousie et la compétition (littéralement: la condition d'enfants de même père et de mères différentes)" (Olivier de Sardan 2019, 409). Bawa (2012, 24) ajoute qu'au cours des campagnes électorales, les candidats ont tendance à faire des allégories du mariage (*zawarci* en haoussa) pour légitimer leurs demandes de voix. Les citoyens semblent anticiper que le "mariage" entre un politicien et l'électorat n'est pas fidèle. En général, les électeurs sont contents de militer pour plusieurs candidats ou partis en même temps, en vue de maximiser la "cola" (les cadeaux) qu'ils reçoivent (Bawa 2012, 35). De haut en bas, l'infidélité politique est presque tenue pour acquise.

Les membres du même parti sont à la fois proches et paranoïaques à la possibilité de la trahison. On pense, par exemple, à Hama Amadou, l'ancien allié de l'ex-président Issoufou Mahamadou, qui a quitté la coalition présidentielle en 2013 pour devenir le grand rival d'Issoufou dans l'élection de 2016. L'ironie est que la liste des personnages n'a guère changé depuis le démarrage de la démocratie en 1991 (Lund 2009; Robinson 1994); c'est simplement les configurations de ces personnages qui changent. La politique au niveau local fait partie de la même "famille" dysfonctionnelle: dans près de deux-tiers des communes entre 2004 et 2009, il y a eu des tentatives de destitution du maire, souvent initiées par le parti majoritaire (Olivier de Sardan 2015, 29). Comme Olivier de Sardan (2019, 414) conclure, au Niger "haines et affections coexistent en permanence."

En conséquence de cette instabilité de fidélités politiques et de la compétition et jalousie entre politiciens, un dirigeant nigérien prend rationnellement des mesures pour minimiser la probabilité de défection une fois élu président de la République. En affaiblissant les gouvernements municipaux, le président peut empêcher les maires et les conseillers municipaux de cultiver une base de pouvoir indépendante. Puisqu'un membre du parti dirigeant actuel peut devenir demain un rival, il y a très peu de motivation d'investir dans le développement d'une instance locale, peu importe son allégeance politique actuel. En outre, un plus grand nombre de joueurs politiques crée des dilemmes de coordination qui font obstacle à la mise en œuvre des réformes de décentralisation (Riedl et Dickovick 2013). Les défenseurs potentiels de la décentralisation eux-

mêmes ne savent pas qui sont leurs alliés. Cet environnement marqué d'incertitude n'est pas favorable à un effort concerté de l'opposition sous-nationale de militer pour des droits et des avantages. Le parti dirigeant, de sa part, n'a pas d'intérêt à décentraliser le pouvoir, manquant un soutien électoral cohérent et fiable. Un exemple: au Niger, les élections locales de 2016 ont été reportées indéfiniment pour des raisons obscures (Olivier 2016).

Un système de partis divisés (qui caractérise non seulement le Niger, mais aussi le Bénin, le Malawi, la Zambie, et le Mali avant 2012) contraste avec des systèmes de partis cohérents au Ghana, au Sénégal, en Afrique du Sud, au Botswana, et ailleurs. Dans ce dernier contexte, l'Etat peut tirer avantage de la décentralisation, ce qui donne l'occasion de distribuer du patronage aux sympathisants (dans une autocratie) ou de garantir la survie du parti dirigeant après l'alternance, quand le parti se trouve dans l'opposition (dans une démocratie) (Riedl et Dickovick 2013). Les divisions entre les partis sont stables, permettant les alliances politiques à long terme. Par contre, on peut noter des preuves que l'opposition nigérienne se débat dans les difficultés de coordination. Pendant presque chaque cycle électoral, les partis de l'opposition essaient de lancer une coalition (la CAP 20-21 en 2020, la COPA en 2016, l'ARN en 2011, etc.). Bien que la création d'une coalition se déroule souvent à travers une grande cérémonie et avec beaucoup d'optimisme, la coalition échoue souvent "en raison du retrait de certains contractants lors de la phase décisive des scrutins majeurs" (A.Y.B. 2020).

En résumé, la centralisation du pouvoir est l'issue de l'incertitude, l'instabilité, et l'incohérence des fidélités politiques au Niger. Subvertir les gouvernements locaux est une stratégie idéale du point de vue de l'Etat, même si l'Etat maintient une façade d'engagement dans la décentralisation.

### **3 L'opinion publique au Niger**

Cette section de l'article analyse des enquêtes nationales représentatives Afrobaromètres (2015-2018). La méthodologie Afrobaromètre se base sur les entrevues face-à-face dans la langue choisie

par le répondant. Les répondants sont sélectionnés d'une manière randomisée, de telle sorte que chaque citoyen adulte ait la même probabilité d'être sélectionné. Ces données sont d'une grande qualité, mais elles ne sont pas parfaites. A savoir, il y a la possibilité, comme dans n'importe quelle enquête, du biais de désirabilité sociale: un répondant peut donner des réponses qu'il pense que l'enquêteur veut entendre au lieu des réponses vraies. Cette possibilité est encore plus prononcée quand les questions sont politiquement ou culturellement sensibles, ce qui est le cas dans notre analyse parce que nous nous intéressons au parti politique préféré, par exemple. Par conséquent, nous avons l'intention de faire une analyse suggestive et non pas définitive.

Les données vont dévoiler une crise de confiance à l'égard de l'Etat: en général, les nigériens pensent que le gouvernement national répond très mal aux problèmes de base tels que la gestion de l'économie. Mais en même temps, les citoyens ne pensent pas que ce soit la responsabilité des partis politiques d'assurer la bonne gouvernance du pays; ils pensent que c'est plutôt la responsabilité du Président de la République, des députés, et des électeurs eux-mêmes. Cela est une première indication que les citoyens blâment l'Etat pour leurs problèmes, non pas les partis de l'opposition. En plus, nos analyses statistiques vont montrer que la faiblesse des instances municipales ne change pas tellement l'équilibre des forces électorales: la popularité du parti dirigeant ne dépend pas de la performance du gouvernement local, à l'exception de quelques régions où la gouvernance locale reste un enjeu polarisant. L'ensemble des résultats met en cause la sagesse conventionnelle que la marginalisation du secteur municipal aide l'Etat à gagner plus de popularité et de votes. Au lieu de cela, la stratégie de subversion semble être une manoeuvre pour affaiblir l'opposition potentielle sans tenir compte de fidélités politiques.

### **3.1 La crise de confiance à l'égard de l'Etat**

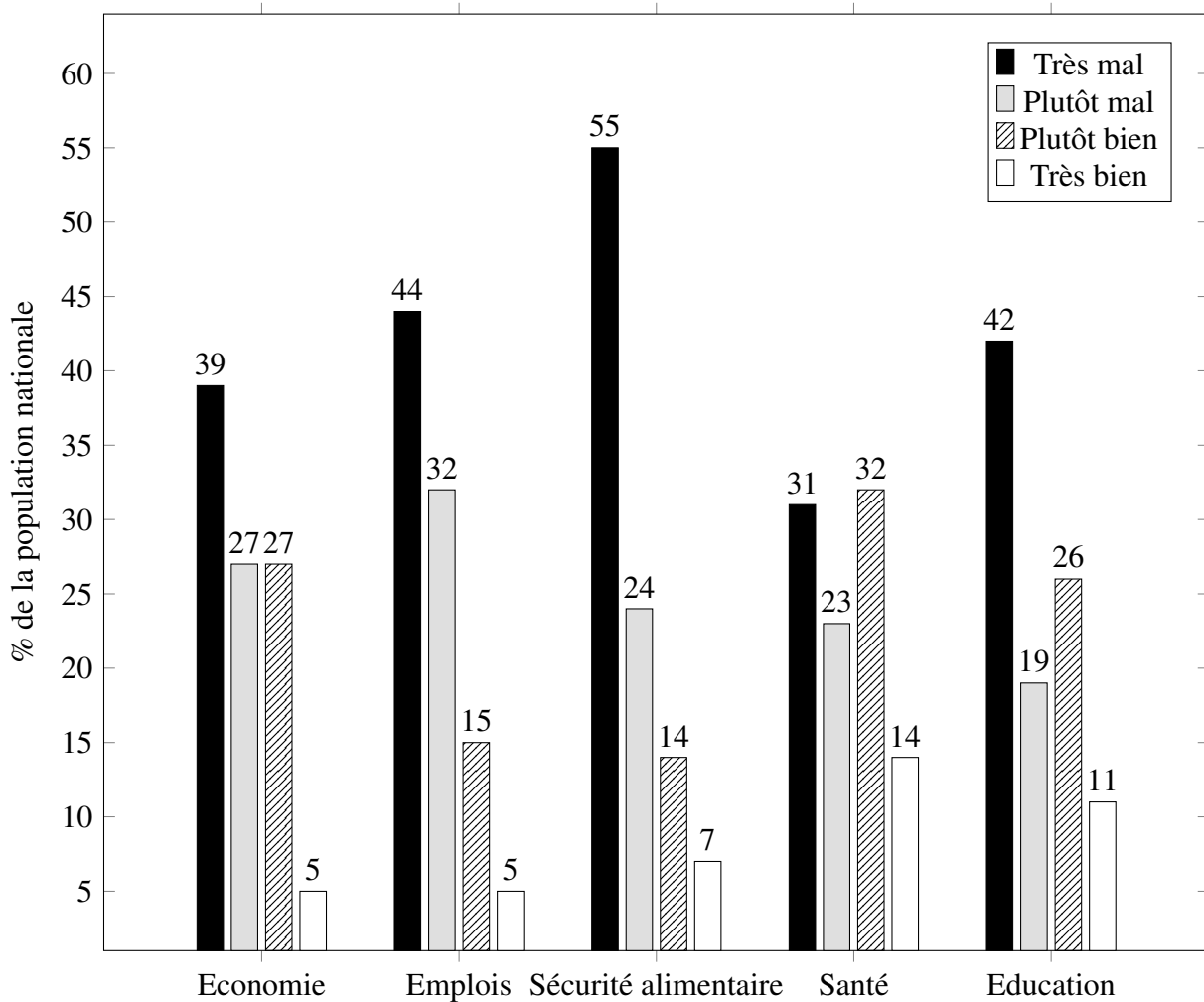
La Figure 1 représente l'opinion publique de la performance du gouvernement national nigérien dans cinq domaines importants: la gestion de l'économie, la création d'emplois, la sécurité alimentaire pour tous, l'amélioration des services de santé de base, et la satisfaction des besoins en

éducation. Le questionnaire Afrobaromètre a demandé aux répondants de qualifier la manière (très mal, plutôt mal, plutôt bien, ou très bien) dont le gouvernement actuel répond à ces préoccupations. Dans chaque catégorie de la Figure 1, à l'exception de la santé, la pluralité des répondants trouve que le gouvernement fait "très mal." Par contre, une petite minorité de répondants pense que le gouvernement fait "très bien" dans ces cinq domaines.

Il y a évidemment une crise de confiance au Niger à l'égard de la performance de l'Etat. Mais il faut examiner qui les citoyens blâment pour le sous-développement. Suite à la décentralisation, il devient plus difficile d'identifier qui exactement dans l'administration publique est responsable pour tel ou tel résultat. Cela crée l'environnement dans lequel il est possible pour les dirigeants du parti au pouvoir de faire porter l'attention aux fautes de leurs adversaires, ce que le Président Issoufou Mahamadou essayait de faire pendant son mandat de 2011 à 2021. En 2017, il a limogé le Maire de Niamey, Assane Seydou, en citant son mécontentement face à l'insalubrité dans la capitale: "Niamey étouffe sous les déchets, il y a des ordures partout" (SLM 2017). Selon notre théorie, cette remarque est un prétexte pour subvertir les rivaux potentiels. Est-ce que cette stratégie est efficace? C'est-à-dire, est-ce que les couches populaires attribuent le blâme pour leurs conditions de vie aux partis de l'opposition?

Le succès électoral régulier de l'opposition dans la ville de Niamey suggère que non. Niamey reste un bastion perpétuel de l'opposition, à savoir le parti Lumana. Oumarou Dogari Moumouni, le prédécesseur d'Assane Seydou et un "lumaniste" connu, a été élu maire le 30 juin 2011 et puis révoqué le 30 septembre 2013 "pour des actes de mauvaise gestion" (Niamey.com 2013). Bravant la tentative de le mettre sur la touche, Oumarou a été élu de nouveau en avril 2021 avec 25 de 45 voix face à un challenger du parti dirigeant depuis dix ans, le PNDS (Tagou 2021). Il faut noter que Lumana est l'ancien allié du PNDS avant un désaccord profond en 2013. L'autorité morale du Lumana, Hama Amadou, était à l'époque le Président de l'Assemblée nationale, ayant aidé Issoufou à gagner la présidence en 2011. Les amis sont devenus rivaux; après la rupture, le gouvernement d'Issoufou a plusieurs fois ordonné l'arrestation de Hama à la lumière des accusations de cor-

Figure 1: L'opinion publique de la performance du gouvernement national nigérien (Afrobaromètre 2018)



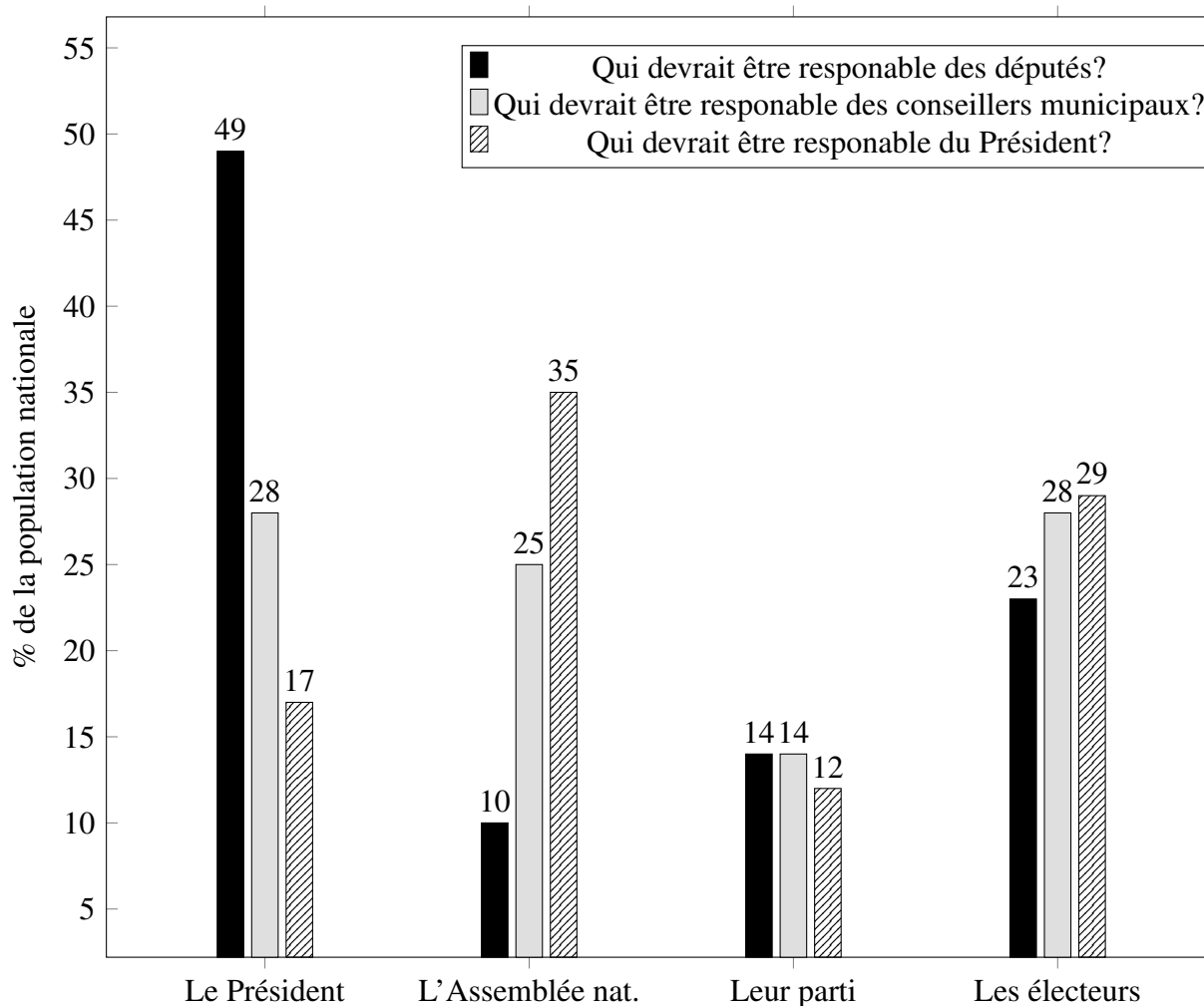
Texte du questionnaire: "Qualifier la manière, bonne ou mauvaise, dont le Gouvernement actuel répond aux préoccupations suivantes, ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu parler pour vous prononcer?"

ruption et d'autres crimes tels que les bébés importés. Bref, cette affaire rappelle à l'incertitude marquant le climat politique au Niger: on ne sait jamais qui va devenir un rival, ce qui augmente la motivation d'anticiper les défections et de subvertir les échelons inférieurs du pouvoir, peu importe les partis impliqués. En effet, Assane Seydou est du parti AMIN-AMIN, qui a signé un protocole d'alliance avec le PNDS en 2016 (Oumarou 2016). Son renvoi ne serait pas une surprise; après son installation initiale à la place de son prédécesseur Oumarou Dogari Moumouni, la ville a accumulé sept mois d'arriérés de salaire (*Niger Diaspora* 2017). L'Etat n'indiquait jamais l'intention d'investir dans la gouvernance municipale.

Les données Afrobaromètres donnent encore plus de preuves que la stratégie de l'Etat n'est pas fondamentalement d'affaiblir les partis, mais plutôt de subvertir les fonctionnaires individuels. La Figure 2 résume les réponses à la question, "Qui devrait être responsable de s'assurer qu'une fois élus, les députés de l'Assemblée nationale, les conseillers municipaux, et le Président font leur travail?" Les réponses possibles comprennent le Président, l'Assemblée nationale, leur parti, et les électeurs. Dans l'ensemble, les citoyens ne croient pas que la gouvernance—à n'importe quel niveau—soit de la responsabilité des partis politiques. Sachant que c'est le cas, l'Etat n'hésite pas à limoger les membres de sa propre coalition. Les diagrammes en barres montrent en plus que 28% des nigériens pensent que c'est le Président qui devrait gérer les conseillers municipaux, au lieu des partis des conseillers.

En identifiant qui blâme qui pour les divers problèmes de développement et de gouvernance au Niger, il faut faire attention à l'ambiguïté inhérente à l'attribution de la responsabilité. C'est apparent dans les données ci-dessus que la population attribue plus de responsabilité au Président qu'aux partis politiques. Mais au-delà de ces tendances quantitatives, il y a un sens plus général dans la société nigérienne, notée dans les études qualitatives, que *tous* les acteurs politiques sont impliqués dans un jeu sale; c'est juste une question de degré. Le mot "*politik*" en langue songhay-djerma a une connotation négative, faisant référence à la notion que la démocratie est corrompue et irrécupérable. Cela évoque même une nostalgie pour la période autocratique sous le général Seyni

Figure 2: Qui devrait être responsable d'assurer la bonne gouvernance? (Afrobaromètre 2018)



Texte du questionnaire: “Qui devrait être responsable de s’assurer qu’une fois élus, les députés de l’Assemblée nationale, les conseillers municipaux, et le Président font leur travail?”



Kountché des années 1974-1987 (Olivier de Sardan 2019, 407).<sup>7</sup> Si les citoyens blâment les partis politiques moins que les autres acteurs politiques, ce n'est que d'une manière relative. Personne—ni les bureaucrates, ni les grands commerçants, ni les bailleurs de fonds internationaux—n'est innocent dans le jeu démocratique nigérien (Olivier de Sardan 2016), y compris les citoyens eux-mêmes, qui militent par nécessité pour des politiciens qui leur offrent du patronage (Bawa 2012).<sup>8</sup> Une militante à Tahoua explique, “S'ils [les candidats] nous remplissent l'estomac, nous allons les suivre” (McCullough, Harouna and Oumarou 2016, 3). On peut interpréter cette citation comme une lamentation ou comme un aveu. La “faute” à l'égard du désordre politique est universelle et mutuelle.

La situation n'était pas toujours ainsi. L'arrivée de la concurrence électorale en 1991 a ouvert la boîte de Pandore en créant des occasions illimitées de blâmer les problèmes aux joueurs et rivaux politiques proliférant.<sup>9</sup> Puisque personne n'est innocent, personne n'est exempt du blâme pour n'importe quelle plainte. Schritt (2020a, 423), en analysant le Niger contemporain, remarque que le multipartisme est particulièrement susceptible au conflit social à cause de trois “*speech acts*”: “*naming, blaming and claiming.*” D'abord, un citoyen perçoit un tort (*naming*), puis il l'attribue à quelqu'un d'autre (*blaming*), et enfin il demande une solution (*claiming*). En bref, les

---

<sup>7</sup>Ajoutant à cette nostalgie autocratique est la croissance économique que le Niger connaissait sous le régime militaire, grâce à l'essor du secteur uranium. L'exportation de l'uranium et des prix internationaux favorables ont permis au régime de réduire les impôts agricoles et de s'investir dans l'infrastructure (Raynaut et Abba 1990, 19). Plusieurs bâtiments administratifs d'aujourd'hui datent de cette période-là (Grégoire 2011, 211).

<sup>8</sup>Schritt (2020b, 358) met l'accent sur le fait que la société civile est piégée dans le système clientéliste et dans une situation inextricable. D'un côté, les membres de la société civile ont une obligation morale de partager des rentes avec leurs proches. De l'autre côté, ils sont souvent critiqués d'avoir “joué le jeu politique.”

<sup>9</sup>Sur cette transition, voir Tidjani Alou (2015) et Villalón et Idrissa (2005).

preuves de l'attribution des responsabilités que nous avons montrées dans la Figure 2 sont plus que les objets fabriqués des questions Afrobaromètres; elles reflètent une tendance à blâmer qui s'est répandue dans toute la société nigérienne après le redémarrage de la démocratie pluraliste. Dans ce sens, on peut dire que les attributions des responsabilités font partie d'un processus positif loin de l'autocratie et vers le conflit démocratique et constructif.

### **3.2 La stabilité de l'opinion au niveau municipal**

La Table 1 illustre d'une manière plus scientifique la stabilité de l'opinion publique à l'égard du parti dirigeant, malgré les dynamiques municipales. Dans l'analyse de régression multiple, la variable dépendante est la popularité du PNDS (si un répondant voterait pour le PNDS ou non). Les résultats montrent que la probabilité qu'un répondant voterait pour le PNDS augmente si le répondant a l'impression que les conseillers municipaux l'écoutent (modèle 1). Mais, ce résultat n'existe plus après l'addition des contrôles régionaux (modèles 2-4). En particulier, les citoyens ne se préoccupent des conseillers municipaux que dans les régions de Tahoua et Zinder, indiqué par les termes d'interaction (modèles 3-4).

On voit aussi des preuves (bien que peu robustes) que l'effet direct d'être dans la région de Tahoua est positif, tandis que l'effet d'être dans la région de Zinder est négatif. Ces résultats ne sont pas étonnants compte tenu des faits que Tahoua est le bastion du PNDS et que Zinder est historiquement marginalisée, comme nous l'avons déjà raconté dans le contexte des périodes coloniales et postcoloniales. L'arrivée au pouvoir du PNDS et du Président Issoufou a relancé des fissures régionales, parce qu'un mouvement zinderois, le Mouvement populaire pour la pérennisation des actions du développement (MPPAD) avait milité pour l'ex-président, Mamadou Tandja, de rester au pouvoir au-delà de son mandat constitutionnel. Après le coup d'Etat qui a contrarié les plans de Tandja et suivant l'élection d'Issoufou, le MPPAD s'est mis à critiquer le gouvernement PNDS en affirmant qu'il marginalise de nouveau la région de Zinder (Schritt 2020*b*, 364).

Dans l'ensemble, ces résultats indiquent que la performance du gouvernement municipal n'est

pas tellement importante du point de vue des couches populaires, sauf dans certaines régions particulières. Par cette analyse, nous ne visons pas à faire une explication complète—et surtout pas mono-causale—pour le soutien du parti PNDS. Au lieu de cela, nous avons simplement l'intention de montrer qu'il y a un lien assez faible entre la performance perçue des conseillers municipaux et la popularité du parti dirigeant. De plus, les résultats sont compatibles avec notre théorie que remplacer les maires élus par des DS n'est pas une stratégie de gagner des votes, mais plutôt une stratégie de consolider le pouvoir par d'autres moyens. Nous passons à ces moyens dans la section suivante.

Les analyses quantitatives dans cette section suggèrent en plus que la mauvaise performance des organes municipaux peut avoir l'effet inverse que prévu sur un dirigeant qui a recours à remplacer les maires élus par les DS. Non seulement cette pratique ne garantit pas la victoire électorale pour le parti au pouvoir, mais plutôt elle risque de mettre en colère les membres de l'opposition qui voient clair dans la stratégie de subversion. Par exemple, un journaliste précise qu'il est "aisé de révéler pour le cas de tous les conseils dissouts en particulier celui de Niamey, la mise en application de [la loi] n'avait pas été utilisée, le gouvernement s'était plutôt empressé de dissoudre d'un coup le conseil tout en procédant à son remplacement par une délégation spéciale alors même que le fonctionnement de celui-ci n'était pas bloqué" (Abdou Sadou 2018). Il constate que l'Etat a modifié le décret n°2012-582/PRN/MISPD/AR du 28 décembre 2012. Selon l'article 7 dudit décret, "la durée de la délégation spéciale est de six mois à compter de la date de signature de l'arrêté portant nomination de ses membres. Toutefois lorsque les circonstances l'exigent, elle peut être prorogée une seule fois, pour une période de six mois, par arrêté du ministre chargé de la tutelle des Collectivités Territoriales." Cette inclination de limoger les autorités locales n'est pas une particularité d'un certain chef d'Etat ou un autre; c'est un aspect des institutions héritées des colonisateurs. Comme remarque Hamadou (2020), la loi laisse ambiguës les critères pour décider si un organe municipal glisse dans le "fonctionnement impossible." Il explique, "seule l'administration centrale est habilitée par le législateur à en apprécier les conditions" (Hamadou

Table 1: Modèle logit multinomial: Prédiction de la popularité du PNDS (Afrobaromètre 2015)

|                                        | Modèle 1 | Modèle 2 | Modèle 3 | Modèle 4 |
|----------------------------------------|----------|----------|----------|----------|
| Les conseillers municipaux m'écoutent  | 0.18*    | 0.12     | -0.78    | -0.86    |
|                                        | (0.08)   | (0.09)   | (0.49)   | (0.51)   |
| Région: Dosso                          |          | -0.58    | -1.61*   | -1.22    |
|                                        |          | (0.43)   | (0.74)   | (0.81)   |
| Région: Maradi                         |          | 0.15     | -0.80    | -1.04    |
|                                        |          | (0.41)   | (0.73)   | (0.80)   |
| Région: Tahoua                         |          | 1.35**   | 0.04     | -0.20    |
|                                        |          | (0.42)   | (0.75)   | (0.81)   |
| Région: Tillabéri                      |          | -0.41    | -1.35    | -0.53    |
|                                        |          | (0.42)   | (0.74)   | (0.81)   |
| Région: Zinder                         |          | -0.33    | -1.44    | -1.58*   |
|                                        |          | (0.41)   | (0.74)   | (0.80)   |
| Région: Niamey                         |          | -0.89    | -1.99*   | -1.39    |
|                                        |          | (0.50)   | (0.81)   | (0.88)   |
| Les conseillers m'écoutent x Dosso     |          |          | 0.89     | 0.96     |
|                                        |          |          | (0.54)   | (0.56)   |
| Les conseillers m'écoutent x Maradi    |          |          | 0.67     | 0.77     |
|                                        |          |          | (0.53)   | (0.55)   |
| Les conseillers m'écoutent x Tahoua    |          |          | 1.33*    | 1.42*    |
|                                        |          |          | (0.55)   | (0.57)   |
| Les conseillers m'écoutent x Tillabéri |          |          | 0.66     | 0.64     |
|                                        |          |          | (0.54)   | (0.56)   |
| Les conseillers m'écoutent x Zinder    |          |          | 1.00*    | 1.14*    |
|                                        |          |          | (0.51)   | (0.53)   |
| Les conseillers m'écoutent x Niamey    |          |          | 1.01     | 0.98     |
|                                        |          |          | (0.60)   | (0.63)   |
| Variables de contrôle                  | Non      | Non      | Non      | Oui      |
| <i>N</i>                               | 927      | 927      | 927      | 925      |

Les erreurs-types sont indiquées entre parenthèses. La modèle 4 comprend les variables de contrôle: age, éducation, genre, groupe ethnique, et le lieu de résidence (rural ou urbain).

\*\*\*  $p < 0.001$ ; \*\*  $p < 0.01$ ; \*  $p < 0.05$

2020, 399). La conséquence est la manipulation politique assurée.

## 4 La stratégie de subversion comme stratégie de consolidation

L'analyse des résultats définitifs des élections locales du 13 décembre 2020, montre que le PNDS a remporté 1799 sièges sur 4246 soit 42,36% contre 821 sur 3683 sièges en 2011 soit 22,29%. Si la stratégie de subversion semble inefficace à Niamey (13/45), Maradi (7/25) et Zinder (7/28) qui forment avec Tahoua, les quatre (4) Communes à statut particulier ou Ville du Niger (Tahoua étant le fief du PNDS), elle a réussi au niveau de certaines communes rurales et urbaines dont les organes ont été dissouts et remplacés par des délégations spéciales. C'est ainsi que le parti au pouvoir a remporté les conseils municipaux des communes telles que:

- Commune Rurale de Tchadoua (Maradi) avec 6/23;
- Commune Rurale de Dakoro (Maradi) avec 9/19;
- Commune Rurale de Guidan Sori (Maradi) avec 9/23;
- Commune Rurale de Boboye (Dosso) avec 10/16;
- Commune Rurale de Fakara (Dosso) avec 6/11;
- Commune Rurale de Gollé (Dosso) avec 4/12 équitablement répartis avec le MPR-Jamhuriya et le MODEN-FA Lumana avec 4 sièges chacun.<sup>10</sup>

Il faut noter que les organes issus des élections locales de 2011 ont été dissouts et remplacés par des délégations spéciales. Avant leur dissolution aucune de ces communes n'était contrôlée par le parti au pouvoir et l'on peut citer plusieurs exemples dans ce sens.

---

<sup>10</sup>Jugement n°001/TGI/MI/ME du 22 janvier 2021; Jugement n°1 du 20 janvier 2021

Par ailleurs, l'espoir de voir la décentralisation véritable promise lors de la Conférence nationale souveraine de 1991 (Robinson 1994) devenir réalité du fait de la pression de la société civile dans les grandes villes en général et à Niamey en particulier ne doit pas être exagéré. En effet, la fin du deuxième mandat de l'ex Président de la République Issoufou Mahamadou et durant toute la période de la délégation spéciale, les demandes de manifestation étaient quasi systématiquement rejetées par les autorités municipales. L'élection du Député-Maire, Président du Conseil de Ville de Niamey, issu du parti MODEN-FA Lumana Africa, qualifié à tort ou à raison d'opposition radicale et qui a déjà interdit une première demande de manifestation du parti UNPP-INCHI AFRICA, membre de la coalition de l'opposition prouve à suffisance, la complexité de voir un tel espoir se concrétiser.

Autrement dit, l'on est en face d'une cohabitation de fait entre le gouvernement local (Conseil de Ville de Niamey) contrôlé par le Lumana et le Gouvernement central aux mains du PNDS et ses alliés de la MRN. Dès lors, Oumarou Dogari Moumouni se trouve dans une situation politique problématique où il n'y aurait que deux solutions possibles :

1. Collaborer avec le gouvernement central et sauver son fauteuil au risque d'être rejeté par la base;
2. Rester fidèle à la ligne de son parti Lumana et de sa base avec le risque d'être éjecté de son poste de Député-Maire, Président du Conseil de Ville de Niamey.

Dans ce deuxième cas de figure, il n'est pas exclu une probable dissolution du Conseil de Ville et son remplacement par une délégation spéciale. De cette façon, l'Etat réussit à gagner quelques avantages électoraux dans les zones rurales tout en liant les mains des rivaux potentiels dans les fiefs de l'opposition urbains.

Si le recours aux DS pour la première fois dans l'histoire de la décentralisation au Niger en lieu et place de certains organes élus en 2011 est légal parce que prévu par le législateur à travers

le Code général des collectivités territoriales, il semble évident que ces administrations jadis transitoires étaient dépourvues de toute légitimité en ce que les Présidents et les membres qui les composaient ne détenaient aucun mandat électif des populations.

Mieux, les modifications des textes de base régissant les DS et la frénésie avec laquelle on a assisté à la révocation et à la dissolution des maires et conseils municipaux élus et leur remplacement par des DS acquises au pouvoir en place interrogent sur la neutralité des décisions prises dans ce sens.

En cas de dissolution du conseil, aucun membre du conseil dissout ne peut faire partie de la Délégation Spéciale. Le président peut déléguer une partie de ses attributions à d'autres membres. Les pouvoirs de la Délégation Spéciale expirent de plein droit dès que le conseil de la collectivité territoriale considérée est reconstitué et installé. Le Conseil de Ville de Niamey au sein duquel le MODEN/FA Lumana (devenu opposition après son retrait de la majorité) disposait de 19/45 élus a été dissout de fait par le Conseil des Ministres du 10 août 2017 en ces termes:

“En application des dispositions des articles 23 (nouveau) et 98 (nouveau) de l’ordonnance n°2010-54 du 17 septembre 2010, portant Code Général des Collectivités Territoriales, modifiée par la loi 2016-31 du 08 octobre 2016, la prorogation des mandats des conseils municipaux et régionaux est renouvelée pour une durée de six (6) mois à compter du 17 août 2017. Toutefois, cette prorogation de mandat ne concerne pas le conseil de ville de Niamey et ses démembrements à savoir les conseils d’arrondissements communaux Niamey 1, Niamey 2, Niamey 3, Niamey 4 et Niamey 5 dont les missions seront assurées par des délégations spéciales qui seront installées à cet effet, conformément à la législation en vigueur.”

Ainsi, les Conseils de Ville, des Arrondissements Communaux et les maires sont remplacés par une délégation spéciale de sept (7) membres y compris le Président du 16 août 2017 au 28 avril 2021, tous militants de la majorité au pouvoir et totalement acquis au niveau central dans la perspective de gagner par les urnes le Conseil de ville et ses démembrements. Hélas, les résultats des élections locales du 13 décembre 2020 ont permis au Lumana (opposition) de gagner la Ville et ses démembrés avec 24/45 sièges de conseillers élus et contrôlant les cinq (5) Conseils d’Arrondissements Communaux qui composent la Ville battant en brèche la stratégie de subver-

sion.

## 5 Conclusion

Cet article a abordé la question de pourquoi l'Etat dans les pays en développement persiste à utiliser des "stratégies de subversion," même si ces stratégies donnent l'impression d'être inefficaces. En Afrique de l'ouest, et au Niger en particulier, le parti dirigeant a tendance à dissoudre les gouvernements municipaux principalement de l'opposition, mais après avoir installé ses alliés sous forme de "délégations spéciales," il ne fait presque rien pour assurer le succès de ces derniers. Des décennies après le démarrage officiel de la décentralisation au Niger, les gouvernements locaux restent profondément sous-développés, peu importe les fidélités politiques des maires. L'exemple du Niger souligne que dans un système de gouvernance très personnalisé, la capacité des partis politiques de mettre en pratique la démocratie dépend des dynamiques au niveau local. Surtout dans un contexte où les divisions de l'ethnicité ne sont pas tellement prononcées, c'est plutôt l'exercice du pouvoir étatique arbitraire qui risque de retarder le progrès collectif dans les domaines de la gestion municipale et de la provision des biens publics.

En utilisant des méthodes quantitatives et archivistiques pour analyser le cas du Niger, nous avons prouvé que les stratégies de subversion ne paient pas au niveau électoral dans tous les cas. Ensuite, nous avons démontré les façons dans lesquelles ces stratégies peuvent être néanmoins considérées comme un succès. Bien que l'instabilité des instances municipales n'aide pas le parti dirigeant à gagner plus de votes, elle facilite la consolidation du pouvoir autour de l'Etat central. L'Etat se protège tant que les rivaux potentiels (de n'importe quel parti) restent faibles.

Cette conclusion confirme des observations à l'extérieur de l'Afrique. Une expérience sur le terrain réalisée par Chen, Pan et Xu (2015) montre que l'Etat chinois n'est pas plus sensible aux revendications des membres du Parti communiste chinois qu'aux revendications des citoyens qui ne sont pas membres du parti. Si l'adhésion au parti dirigeant ne garantit pas des ressources et de



la réactivité gouvernementale, quels leviers politiques restent disponibles pour faire pression sur l'Etat? Chen, Pan et Xu trouvent que les menaces d'action collective rendent plus puissantes les demandes des citoyens. Cela implique que les organisations de la société civile ou des mouvements sociaux pourraient être plus efficaces que les élections comme des instruments de réforme et de développement local au Niger (ou ailleurs). Il ne faut pas bien sûr mettre trop de confiance en ces acteurs, étant donné leur cooptation dans les systèmes corrompus et clientélistes. Comme dit Schritt (2020*b*, 357), les activistes nigériens sont enfoncés dans les normes d'une société caractérisée par la négociation, la marchandisation du vote, la prédation, etc. Par conséquent ils peuvent avoir des effets anti-démocratiques ainsi que démocratiques (Elischer 2019). Au cours des années récentes, les manifestations sont devenues plus fréquentes dans les villes nigériennes, surtout à Niamey, malgré la répression (Elischer and Mueller 2019). Les futures recherches diront si cette nouvelle vague de contestation incitera finalement la mise en œuvre de la véritable décentralisation qui a été promise aux nigériens à la Conférence Nationale.

## Références

- Aba, Mahaman. 2009. "Processus de planification communale au Niger. Démarche, acteurs impliqués et difficultés." Working Paper no. 34, Centro Città del Terzo Mondo Politecnico di Torino .
- Abdou Sadou, Soumaila. 2018. "Comment le mécanisme de la délégation spéciale a été dévoyé." *ActuNiger* 21 juillet 2018. <https://www.actuniger.com/tribune-opinion/14256-comment-le-mecanisme-de-la-delegation-speciale-a-ete-devoye> .
- Afrobarometer. 2015-2018. "Afrobarometer Survey Data." <http://afrobarometer.org/> .
- A.Y.B. 2020. "Elections: l'opposition lance une nouvelle Coalition pour une Alternance Démocratique." *ActuNiger* 2 septembre 2020. <https://www.actuniger.com/politique/16581-elections-l-opposition-lance-une-nouvelle-coalition-pour-une-alternance-democratique-cap-20-21.html> .
- Bach, Daniel C. and Mamoudou Gazibo. 2011. *L'État néopatrimonial: genèse et trajectoires contemporaines*. Ottawa: Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Banégas, Richard. 1998. "Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin." *Politique africaine* 69:75–88.
- Bates, R. 1981. *Markets and States in Tropical Africa*. Berkeley: University of California Press.
- Baudais, Virginie and Grégory Chauzal. 2011. "The 2010 Coup d'État in Niger: A praetorian regulation of politics?" *African Affairs* 110(439):295–304.
- Bawa, Oumarou Makama. 2012. "'Saï kaayi!' Ou comment se faire élire au Niger." LASDEL Etudes et Travaux n°103 .
- Bueno, Natália S. 2018. "Bypassing the Enemy: Distributive Politics, Credit Claiming, and Non-state Organizations in Brazil." *Comparative Political Studies* 51(3):304–340.
- Charlick, Robert B. 1991. *Niger: Personal Rule and Survival in the Sahel*. Boulder: Westview Press.
- Chen, Jidong, Jennifer Pan and Yiqing Xu. 2015. "Sources of Authoritarian Responsiveness: A Field Experiment in China." *American Journal of Political Science* 60(2):393–400.
- Danda, Mahamadou. 2004. "Politique de décentralisation, développement régional et identités locales au Niger: le cas du Damagaram." Thèse doctorale, Université Montesquieu - Bordeaux IV .
- Danda, Mahamadou. 2013. *Niger, une décentralisation importée: Une comparaison avec la France*. Paris: L'Harmattan.

- Davis, John Uniack and Aboubacar B. Kossomi. 2001. "Niger Gets Back on Track." *Journal of Democracy* 13(3):80–87.
- de Waal, Alex. 2015. *The Real Politics of the Horn of Africa: Money, War and the Business of Power*. Malden: Polity.
- de Waal, Alex. 2016. "Introduction to the Political Marketplace for Policymakers." JSRP Policy Brief 1 .
- Elischer, Sebastian. 2013. *Political Parties in Africa: Ethnicity and Party Formation*. New York: Cambridge University Press.
- Elischer, Sebastian. 2019. "Trade Union Mobilisation and Democratic Institutionalisation in the Republic of Niger." *Review of African Political Economy* 46(160):204–222.
- Elischer, Sebastian and Lisa Mueller. 2019. "Niger Falls Back Off Track." *African Affairs* 118(471):392–406.
- Gazibo, Mamoudou. 2003. "La vertu des procédures démocratiques: Élections et mutation des comportements politiques au Niger." *Politique africaine* 4(92):145–156.
- Goeke, Martin and Christof Hartmann. 2011. "The Regulation of Party Switching in Africa." *Journal of Contemporary African Studies* 29(3):263–280.
- Grégoire, Emmanuel. 2011. "Niger: A State Rich in Uranium." *Hérodote* 142(3):206–225.
- Hamadou, Abdoulaye. 2020. "Le principe de la libre administration des collectivités territoriales au Niger." *Annales africaines* Num. spécial:375–416.
- HCCT. 2009. "Rapport d'évaluation de la mise en oeuvre de la décentralisation au Niger: 2005-2009." *Rapport réalisé avec l'appui du PNUD* .
- Ibrahim, Jibrin and Abdoulaye Niandou Souley. 1998. The Rise to Power of an Opposition Party: The MNSD in Niger Republic. In *The Politics of Opposition in Contemporary Africa*, ed. Adedun O. Olukoshi. Stockholm: Nordic Africa Institute pp. 144–170.
- Kadri, Yacouba and Alhassane Arouna. 2008. "L'accès des acteurs de la décentralisation à l'information dans les communes de Tera et de Boboye." *Revue de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature* 11:29–38.
- Koter, Dominika. 2013. "Urban and Rural Voting Patterns in Senegal: The Spatial Aspects of Incumbency, c. 1978-2012." *Journal of Modern African Studies* 51(4):653–679.
- Lambright, Gina M. S. 2014. "Opposition Politics and Urban Service Delivery in Kampala, Uganda." *Development Policy Review* 32(S1):S39–S60.

- Lund, Christian. 2009. Les dynamiques politiques locales face à une démocratisation fragile (Zinder). In *Les pouvoirs locaux au Niger*, ed. Jean-Pierre Olivier de Sardan and Mahaman Tidjani Alou. Dakar: CODESRIA pp. 89–112.
- Maïkoréma, Zakari. 2016. *L'expérience démocratique à la nigérienne (1990-2016): ma part de vérité*. Niamey: Editions Gashingo.
- McCullough, Aoife, Abdoutan Harouna and Hamani Oumarou. 2016. “Économie politique de l’engagement des électeurs au Niger.” *Briefing ODI* .
- Ministère de l’intérieur, de la sécurité publique, de la décentralisation et des affaires coutumières et religieuses (direction générale de la décentralisation et des collectivités territoriales, République du Niger). 2020. “Évaluation de la mise en oeuvre de la décentralisation au Niger.” Résumé analytique et recommandations .
- Niamey.com. 2013. “Politique: Le maire central de Niamey, Oumarou Dogari débarqué par décision du Conseil des ministres.” *Niamey.com* 2 octobre 2013. <http://news.niamey.com/h/6506.html> .
- Niger Diaspora*. 2017. “7 mois d’arriérés de salaire à la Mairie centrale de Niamey.” *Niger Diaspora* 8 février 2017. <https://nigerdiaspora.net/index.php/politique/33-societe/46-7-mois-d-arrieres-de-salaire-a-la-mairie-centrale-de-niamey> .
- Nyirakamana, Colette. 2015. “La décentralisation au Niger: le cas de la mobilisation des ressources financières dans la ville de Niamey.” Thèse doctorale, Université de Montréal .
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre. 2006. Des pouvoirs locaux dans l’attente de la décentralisation au Niger. In *Décentralisation et pouvoirs en Afrique: En contrepoint, modèles territoriaux français*, ed. Claude Fay, Yaouaga Félix Koné and Catherine Quiminal. Marseille: IRD Éditions pp. 407–426.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre. 2015. Une culture électorale? Anthropologie multi-sites des processus électoraux locaux au Niger. In *Élections au village: une ethnographie de la culture électorale au Niger*, ed. Jean-Pierre Olivier de Sardan. Paris: Karthala pp. 9–49.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre. 2016. “Les quatre prisons du pouvoir.” *Le Républicain* 31 décembre 2015 .
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre. 2019. “Les conflits de proximité et la crise de la démocratie au Niger: De la famille à la classe politique.” *Cahiers d’études africaines* 2(234):405–425.
- Olivier, Mathieu. 2016. “Niger: Le Premier ministre annonce le report des élections locales.” *Jeune Afrique*. <https://www.jeuneafrique.com/362801/politique/niger-premier-ministre-annonce-report-elections-locales/> .
- Olowu, Dele. 2003. “Local Institutional and Political Structures and Processes: Recent Experience in Africa.” *Public Administration and Development* 23(1):41–52.

- Oumarou, Moussa. 2016. "Signature du protocole d'alliance entre le PNDS Tarayya et AMEN AMIN : M. Issoufou Mahamadou candidat de AMEN AMIN aux présidentielles de 2016." *Niamey.com* 4 janvier 2016. <http://news.aniamey.com/h/64614.html> .
- Pousse, Emmanuel and Daniel Latouche. 2018. "Etudes sur les conditions de pérennisation et de diversification des activités et ressources financières des Institutions de Financement des Collectivités Locales en Afrique." Etude réalisée par Institutions & Développement .
- Raynaud, Claude and Soulemane Abba. 1990. "Trente ans d'indépendance: repères et tendances." *Politique africaine* 38:3–29.
- Resnick, Danielle. 2011. "In the Shadow of the City: Africa's Urban Poor in Opposition Strongholds." *Journal of Modern African Studies* 49(1):141–166.
- Resnick, Danielle. 2014. "Strategies of Subversion in Vertically-Divided Contexts: Decentralisation and Urban Service Delivery in Senegal." *Development Policy Review* 32(S1):S61–S80.
- Riedl, Rachel Beatty and Tyler Dickovick. 2013. "Party Systems and Decentralization in Africa." *Studies in Comparative International Development* 49(3):321–342.
- Robinson, Pearl T. 1994. "The National Conference Phenomenon in Francophone Africa." *Comparative Studies in Society and History* 36(3):575–610.
- Schritt, Jannik. 2020a. "Crude Talking: Radio and the Politics of Naming, Blaming and Claiming in Oil-Age Niger." *Journal of Contemporary African Studies* 38(3):415–436.
- Schritt, Jannik. 2020b. "Janus-Faced Activists: The Social and Political Embeddedness of Civil Society in Niger." *Africa* 90(2):357–376.
- Scott, James C. 1969. "Corruption, Machine Politics, and Political Change." *American Political Science Review* 63(4):1142–1158.
- SLM, Gary. 2017. "Niger: Le Président Mahamadou Issoufou limoge le Maire Hassane Seydou." *Afrique sur 7* 21 juillet 2017. <https://www.afrique-sur7.fr/375121-niger-president-mahamadou-issoufou-limoge-maire-hassane-seydou> .
- Stokes, Susan C., Thad Dunning, Marcelo Nazareno and Valeria Brusco. 2013. *Brokers, Voters, and Clientelism: The Puzzle of Distributive Politics*. New York: Cambridge University Press.
- Tagou, Rahila. 2021. "Election au Conseil de Ville de Niamey : M. Oumarou Moumouni Dogari, Élu Président du Conseil de Ville." *Le Sahel* 29 avril 2021. <https://www.lesahel.org/election-au-conseil-de-ville-de-niamey-m-oumarou-moumouni-dogari-elu-president-du-conseil-de-ville/#> .
- Tidjani Alou, Mahaman. 2015. La société civile face aux défis des mutations socio-politiques au Niger: rôle et opportunités. In *Civil Society and Development in West Africa: Practitioners' Perspective*. Accra: West Africa Civil Society Institute pp. 125–132.

Villalón, Leonardo and Abdourahmane Idrissa. 2005. Repetitive Breakdowns and a Decade of Experimentation: Institutional Choices and Unstable Democracy in Niger. In *The Fate of Africa's Democratic Experiments: Elites and Institutions*, ed. Leonardo Villalón and Peter VonDoepp. Bloomington: Indiana University Press pp. 27–48.

Wantchékon, Léonard. 2003. “Cliéntelisme électoral au Bénin.” *Politique africaine* 2(90):145–160.